

Commentaires du CPQ

DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PUBLIQUES
SUR LA PLANIFICATION DE
L'IMMIGRATION POUR LA
PÉRIODE 2024-2027

Le 10 août 2023



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Sommaire des propositions	3
Les enjeux actuels associés à l'immigration au Québec	3
Les orientations proposées dans la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027	3
1. Le Conseil du patronat du Québec	6
2. Remarques générales	6
2.1 Un marché du travail propice à l'augmentation de l'immigration	7
2.2 L'effet des seuils d'immigration permanente sur l'emploi	9
2.3 Un enjeu de taille : la connaissance du français	10
2.4 La capacité d'accueil du Québec	12
3. Les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027	13
Orientation 12 : Niveaux d'immigration	14
Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone	16
Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes	17
Orientation 3 : Sélection québécoise	18
Orientation 4 : Importance de l'immigration économique	19
Orientation 5 : Immigration jeune	21
Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente	22
Orientation 7 : Besoins du marché du travail	23
Orientation 8 : Reconnaissance des compétences	24
Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration	25
Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes	26
Orientation 11 : Engagement humanitaire	27

Sommaire des propositions

Les enjeux actuels associés à l'immigration au Québec

Le CPQ est d'avis que l'exigence du français de niveau 7 pour plusieurs programmes d'immigration avant l'obtention de la résidence permanente est exagérément élevée et difficilement atteignable pour la plupart des personnes immigrantes non francophones, et qu'elle peut aisément devenir un obstacle insurmontable pour les nouveaux arrivants. Lorsqu'une exigence linguistique est présente, nous recommandons un français de niveau 5 à l'oral et de niveau 4 à l'écrit pour toutes les personnes requérantes.

Par ailleurs, le CPQ est préoccupé par la notion de « capacité d'accueil du Québec » en matière d'immigration, qui est abstraite, et recommande son abandon. Nous sommes d'avis qu'il n'existe pas de méthode pour calculer cette soi-disant capacité puisqu'elle évolue en fonction de la capacité que la société veut bien se donner d'offrir les services aux nouveaux arrivants.

Les orientations proposées dans la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

Le CPQ est d'accord avec une augmentation de la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, mais souhaite que les employeurs disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour embaucher des nouveaux arrivants en fonction de leurs talents et de leurs compétences.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Le CPQ appuie le principe de l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes ainsi que les efforts que déploiera Francisation Québec pour rehausser le niveau de connaissance du français des nouveaux arrivants en accordant la priorité aux résidents permanents.

Le CPQ souhaite que davantage de soutien soit accordé aux employeurs qui offrent des cours de français en entreprise, et que celles qui disposent d'un certificat de francisation de l'OQLF bénéficient de mesures privilégiées liées à l'aspect linguistique de l'immigration.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Le CPQ appuie la proposition d'augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec étant d'avis que cette mesure favorisera une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Le CPQ appuie l'intention du gouvernement d'augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration et l'invite à hausser considérablement le nombre d'admissions de personnes immigrantes dans toutes les catégories, particulièrement dans celle des gens d'affaires.

Orientation 5 : Immigration jeune

Le CPQ reconnaît l'importance d'encourager l'immigration permanente des personnes jeunes, mais recommande la prise en considération de l'ensemble de personnes qui pourraient répondre aux besoins du Québec, quel que soit leur âge.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Le CPQ propose d'optimiser le traitement de la demande de sélection permanente dans le PEQ et le PSTQ dans un délai de 6 mois.

Le CPQ invite le gouvernement du Québec à faire pression sur le fédéral afin d'accélérer le processus de livraison du permis de travail aux demandeurs d'asile

Orientation 7 : Besoins du marché du travail

Le CPQ appuie la proposition de favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration tout en incitant le MIFI à soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail dans toutes les régions.

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Le CPQ appuie la proposition de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Le CPQ appuie l'orientation d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, notamment en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires installés en région.

Orientation 10 : Coordination des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

Le CPQ appuie la proposition d'établir une coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes, mais considère que la capacité d'accueil est impossible à établir de manière utile.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Le CPQ appuie la volonté gouvernementale de poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et de demandeurs d'asile, et soutient l'importance de reconnaître que toutes les catégories d'immigration peuvent répondre aux besoins du marché du travail.

Orientation 12 : Niveaux d'immigration

Le CPQ privilégie le scénario 1 au scénario 2, soit d'augmenter graduellement les cibles pour atteindre 60 000 admissions d'ici 2027 et d'admettre en continu les personnes étudiantes étrangères qui déposent une demande de résidence permanente pour le volet « Diplômés du Québec ».

Le CPQ souhaite que le gouvernement traite le volet « travailleurs étrangers temporaires » du PEQ à l'extérieur du calcul du seuil d'immigration comme il le fait pour le volet « Diplômés du Québec ».

Nous demandons que les dossiers en attente de traitement au 1^{er} janvier 2024 ne soient pas comptabilisés dans le calcul des admissions pour 2024 dans toutes les catégories d'immigration.

Enfin, nous invitons le MIFI à mettre sur pied un comité de suivi comprenant les acteurs du marché du travail afin de rapprocher les programmes et les cibles des besoins du marché de l'emploi.

1. Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) regroupe des entreprises et des associations sectorielles œuvrant dans tous les secteurs d'activités et toutes les régions du Québec. Il représente directement et indirectement les intérêts de plus de 70 000 employeurs de toutes tailles, tant du secteur privé que parapublic, et est considéré comme une référence incontournable dans ses domaines d'intervention.

Incarnant la voix des employeurs, le CPQ intervient auprès des gouvernements, des agents de la vie économique et de l'opinion publique afin de promouvoir un environnement d'affaires propice à la prospérité et à un développement économique responsable.

2. Remarques générales

Pour le CPQ et l'ensemble de ses membres, la question de l'immigration revêt une importance capitale. Tout d'abord, le Québec est confronté à un vieillissement de sa population et à une diminution de sa population active, créant une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs clés de notre économie. Il en résulte une perte de productivité et de possibilités de croissance pour les entreprises. Un sondage réalisé par le CPQ en avril 2021¹ démontrait déjà qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre, 39 % des entreprises avaient retardé des investissements et 52 % avaient refusé des contrats, alors que de miser davantage sur l'immigration était la solution privilégiée par plus de la moitié (52 %) des employeurs.

L'importance de l'enjeu avait amené le CPQ à proposer, en mai 2022, un livre blanc sur l'immigration², lequel contenait 18 recommandations s'adressant aux gouvernements du Québec et du Canada afin de pallier de nombreux irritants qui rendent l'immigration au Québec moins attirante que dans d'autres juridictions avec lesquelles les employeurs québécois sont souvent en concurrence.

Le CPQ se réjouit du fait que le projet de règlement publié dans la Gazette officielle du Québec du 7 juin dernier et les propositions contenues dans le cahier de consultation aient retenu dans leurs grandes orientations une bonne partie des recommandations proposées dans son livre blanc.

¹ Feuille de route pour une relance économique résiliente et durable, 2021-2022.

² Livre blanc sur l'immigration, portrait et solutions.

Nous avons salué les récentes orientations prises par le gouvernement qui représentent plusieurs avancées importantes pour les employeurs. Le remplacement du Programme régulier des travailleurs qualifiés par un nouveau programme à quatre volets répond à l'équilibre entre la recherche des meilleurs talents pour nos entreprises et la promotion du français comme langue commune et de travail. Le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) devrait s'arrimer parfaitement aux besoins des employeurs et à la réalité de plusieurs des personnes immigrantes qui viennent au Québec pour contribuer à la vie économique et sociale, mais qui n'ont pas toutes la capacité d'atteindre un niveau élevé de français.

Nous avons également exprimé notre satisfaction à l'égard du retour du programme des immigrants investisseurs et de la création d'un volet particulier pour le repreneuriat dans un contexte où plusieurs dizaines de milliers d'entreprises seront appelées à changer de propriétaires d'ici la fin de la présente décennie. De nouvelles mesures liées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), comme l'ajout de plusieurs professions en criante pénurie de main-d'œuvre et le retrait de certaines exigences d'une expérience de travail, sont de nature à faciliter l'accès à ce programme prisé des employeurs.

Dans la même veine, c'est avec grand intérêt que nous répondons à l'appel, comme mentionné dans le document préparatoire, « à concevoir et à mettre en œuvre une politique d'immigration à l'image des aspirations et des besoins des Québécoises et des Québécois ». C'est dans cet esprit que le CPQ apporte sa contribution aux discussions sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, en soumettant des propositions sur l'approche gouvernementale en immigration qui se veulent constructives, et en commentant les 12 orientations qui font l'objet de la présente consultation.

2.1 Un marché du travail propice à l'augmentation de l'immigration

Le Québec vit actuellement une situation inédite qui bouleverse le marché du travail : en raison de la transition numérique et des changements climatiques, l'acquisition de nouvelles connaissances est devenue une réalité incontournable pour la main-d'œuvre.

Parallèlement, le Québec se situe parmi les sociétés les plus vieillissantes des pays de l'OCDE. En conséquence, pour la première fois depuis 2016, les personnes quittant le marché du travail sont plus nombreuses que celles qui y entrent. Ainsi, selon les données d'Emploi Québec, 1,6 million d'emplois seront à pourvoir entre 2022 et 2031, dont plus de 71 % résulteront surtout de la demande de remplacement générée par les départs à la retraite³. La pénurie de main-d'œuvre crée et continuera de créer des difficultés de

³ Emploi Québec (2023). *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 500 professions, 2022*, Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, 61 p.

recrutement pour les employeurs pour au moins les 15 prochaines années, voire plus selon les estimations démographiques⁴.

Toujours en raison de la diminution de la population active, le nombre de professions évaluées en déficit et en léger déficit (234) sera supérieur au nombre de professions évaluées en équilibre (176) pour la période allant jusqu'à 2026⁵.

Le resserrement du marché du travail se mesure par divers indicateurs qui illustrent la généralisation des besoins en main-d'œuvre :

- En moyenne pour l'année 2022, un sommet historique de 4 403 100 personnes étaient en emploi, en hausse de 3,0 % par rapport à 2021. Depuis le début de l'année 2023, le nombre d'emplois a continué à augmenter.
- Depuis le début de 2022, le taux de chômage se maintient autour de 4 %, soit le plus faible parmi les provinces canadiennes, atteignant même un creux historique de 3,9 % en janvier 2023. En juin 2023, 11 des 17 régions administratives affichaient un taux de chômage inférieur à 4 % et se trouvaient donc en situation de plein emploi.
- Le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans a atteint 81,0 % en 2022. Au mois de janvier 2023, cet indicateur a atteint un nouveau sommet de 82,5 %, soit le plus élevé au Canada. Le Québec affiche d'ailleurs le taux d'activité des personnes âgées de 25 à 55 le plus élevé parmi les pays membres de l'OCDE.
- Depuis le début de 2023, le Québec recense un nombre stable de 200 000 postes vacants, ce qui représente 5,3 % de l'ensemble des emplois, le taux le plus élevé au Canada. Jusqu'en juillet 2023, le Québec était en outre la seule province canadienne où l'on retrouvait plus de postes vacants que de demandeurs d'emploi.
- Enfin, depuis la fin du ralentissement économique causé par la pandémie, tous les groupes socio-économiques au Québec ont atteint des taux d'emploi historiques. Il y a donc peu de marge de manœuvre de ce côté pour pallier les enjeux de rareté de main-d'œuvre. Chez les personnes immigrantes, la croissance du taux d'emploi est particulièrement frappante chez celles ayant immigré il y a 5 à 10 ans, leur taux d'emploi étant passé de 71,8 % à 76,3 % (+ 4,5 points) entre 2021 et 2022. Les personnes immigrantes occupent maintenant 20 % des emplois au Québec⁶.

⁴ Institut de la statistique du Québec (2023). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2023*, [en ligne], Québec, L'Institut, 113 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf].

⁵ Emploi Québec (2023)., *op. cit.*

⁶ Institut de la statistique du Québec, Bilan du marché du travail au Québec en 2022, 2023, 54 p.

2.2 L'effet des seuils d'immigration permanente sur l'emploi

Malgré une croissance importante de l'emploi parmi tous les groupes représentés sur le marché du travail, les employeurs ont pu maintenir leurs activités et éviter que le nombre de postes vacants ne croisse davantage en ayant recours à des travailleurs étrangers temporaires. Cette mesure n'est certes pas le premier choix des employeurs, mais le fait d'avoir limité l'immigration économique permanente à 167 734 personnes entre 2017 et 2022⁷ alors que les besoins du marché de l'emploi appelaient à en accueillir au moins le double⁸, a obligé les entreprises à se tourner malgré eux vers la main-d'œuvre temporaire.

Les travailleurs étrangers temporaires parviennent à répondre en partie à nos besoins pressants en main-d'œuvre. Cela dit, cette façon de fonctionner n'est pas la panacée. En effet, les entreprises doivent gérer le fort taux de roulement des travailleurs temporaires et ce système n'incite pas à offrir de la formation, alors que l'acquisition de compétences est primordiale dans la nouvelle économie. Ce sont des freins à la productivité des entreprises.

Malgré tout, le nombre de titulaires de permis de travail du programme des travailleurs étrangers temporaires au Québec – en excluant les étudiants étrangers et le Programme de mobilité internationale – a triplé depuis 2017. Or, dans les autres provinces canadiennes, cette augmentation s'est chiffrée à 49 % au cours de la même période⁹, sans doute parce qu'elles ont reçu 85 % des immigrants permanents arrivés au pays au cours de la période 2017-2022¹⁰. Cette tendance se poursuit, car le nombre de permis de travail émis en vertu de ce programme est hausse constante depuis le début de 2023, à 35 % au premier semestre par rapport à la même période en 2022¹¹.

Certes, ces gens sont cruciaux pour notre économie, mais la plupart d'entre eux ne peuvent rester au Québec vu le faible seuil d'immigration permanente et doivent repartir vers leur pays d'appartenance une fois le travail accompli, sous prétexte que nous n'avons pas la capacité d'accueil pour les recevoir !

⁷ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, repris dans *Le bilan démographique du Québec, édition 2023*, Institut de la statistique du Québec, 113 p.

⁸ Conseil du patronat du Québec, *Livre blanc sur l'immigration, portrait et solutions*, avril 2022, 37 p.

⁹ IRCC, 31 mai 2023, *Résidents temporaires : les détenteurs de Permis de travail du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT)* – <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/360024f2-17e9-4558-bfc1-3616485d65b9>

¹⁰ Institut de la statistique du Québec, *Tableau statistique canadien*, juillet 2023, p. 13.

¹¹ L'augmentation est de 21 % pour les autres provinces canadiennes.

C'est malheureux parce qu'au-delà des chiffres, on ne favorise pas une réelle inclusion de ces personnes immigrantes. On fait abstraction du projet de vie de ces gens venus ici pour améliorer leur sort, et le nôtre. Comment espérer devenir un citoyen à part entière, s'impliquer dans la communauté et apprendre le français quand l'on vous affuble d'une étiquette de temporaire ?

Le cahier de consultation souligne avec justesse que, bien que l'immigration temporaire ne fasse pas l'objet de la présente consultation, il serait illusoire d'en faire abstraction dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration permanente¹². Du point de vue du marché de l'emploi, ce sont en quelque sorte des vases communicants, car pour citer l'économiste Pierre Fortin, « l'immigration temporaire est la voie royale vers l'immigration permanente¹³ ».

Le nombre de résidents temporaires est difficile à calculer pour diverses considérations techniques. À partir d'estimations produites par Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec, on évalue que 349 235 résidents non permanents étaient présents sur le territoire québécois à la fin de 2022. Ce total, qui réunit différentes catégories de détenteurs de permis, ne tient pas compte des personnes qui se trouvent sur le territoire sans permis et sans statut¹⁴. Il faut garder à l'esprit cette information lorsque nous nous interrogeons sur la capacité d'accueil du Québec en matière d'immigration (voir section 2.4).

2.3 Un enjeu de taille : la connaissance du français

Le CPQ et ses membres reconnaissent que nous devons demeurer vigilants afin que le français demeure la langue de travail au Québec, et que l'accès à l'apprentissage de notre langue favorise non seulement l'accès à l'emploi des nouveaux arrivants, mais également leur intégration dans leur société d'accueil.

Il nous apparaît souhaitable que, de façon générale, une personne immigrante soit apte à comprendre des conversations portant sur des thèmes familiaux et des directives, et qu'elle puisse exprimer ses besoins courants de la vie quotidienne, organiser ses loisirs

¹² Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, Cahier de consultation en vue de la consultation publique 2023*, p. 8.

¹³ Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada, cités dans la Presse, *Le Québec fracasse un record*, 18 avril 2023.

¹⁴ Idem.

et développer ses centres d'intérêt. Or, la description de ces compétences linguistiques correspond au niveau 5 de l'échelle québécoise des niveaux de compétences¹⁵.

Conséquemment, le CPQ est d'avis que l'exigence du niveau 7 pour plusieurs des volets des programmes d'immigration est exagérément élevée et difficilement atteignable pour la plupart des personnes immigrantes non francophones, et qu'elle peut aisément devenir un obstacle insurmontable pour les nouveaux arrivants.

En premier lieu, **le recrutement des personnes les plus talentueuses sera inévitablement freiné**. Plusieurs de nos secteurs de pointe comptent sur des équipes de production disposant d'un savoir-faire de pointe acquis sur de nombreuses années, notamment à l'international. L'incapacité de recruter et de retenir ces talents peut mener à des enjeux importants, sans compter que ces spécialistes agissent fréquemment à titre de mentors auprès de nos jeunes diplômés. Malheureusement, les talents issus de la francophonie sont trop peu nombreux pour nous permettre d'ignorer les bassins non francophones.

En second lieu, **le Québec se place dans une position moins concurrentielle**. Ce n'est pas le fruit du hasard si le gouvernement du Canada exige un français de **niveau 5** pour l'expression orale et la compréhension de l'oral et de **niveau 4** pour l'expression écrite et la compréhension de l'écrit pour les personnes immigrantes qui participent au Programme des travailleurs de métiers spécialisés – l'équivalent fédéral du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Nous sommes convaincus que si les deux juridictions n'exigent pas les mêmes niveaux de maîtrise du français, les entreprises québécoises seront pénalisées et perdront bon nombre de leurs candidats au profit d'autres provinces canadiennes, surtout dans un contexte où le gouvernement fédéral redouble d'efforts pour accroître le nombre d'immigrants francophones hors Québec¹⁶.

En troisième lieu, nous nous questionnons sur la pertinence de demander aux requérants principaux **une connaissance linguistique orale et écrite en français supérieure à celle de la majorité des Québécois natifs**. En effet, selon les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) 53 % des Québécois éprouvent de grandes difficultés de lecture et se situent au niveau 2 ou moins

¹⁵ Échelle québécoise des niveaux de compétence, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

¹⁶ Le Canada élargit la portée du programme Mobilité francophone afin d'accroître l'immigration francophone (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2023/06/le-canada-elargit-la-portee-du-programme-mobilite-francophone-afin-daccroitre-limmigration-francophone.html>). *Le Devoir*, 24 janvier 2023. En 2022, le Canada a atteint pour la première fois la cible de 4,4 % d'immigrants francophones hors Québec fixée il y a près de 20 ans.

de littératie sur une échelle de 5. Ces derniers, souvent qualifiés d'analphabètes fonctionnels, peuvent s'apparenter à une connaissance linguistique à l'écrit de niveau 4¹⁷.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le seul examen de français reconnu par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) est administré par le *Centre international d'études pédagogiques* affilié au *ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative* de France. Or, il compte de nombreux biais en faveur du français parlé outremer et appelle à la connaissance d'expressions qui n'ont pas cours au Québec, ce qui rend la réussite de l'examen encore plus difficile pour un nouvel arrivant qui a appris son français ici.

2.4 La capacité d'accueil du Québec

Le CPQ est préoccupé par la notion relativement abstraite de « capacité d'accueil du Québec » en matière d'immigration. Cette notion est largement colportée lorsqu'il s'agit de déterminer combien d'immigrants nous devrions accueillir annuellement. Depuis deux ans, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'est penchée, sans succès, sur l'élaboration d'un tableau de bord qui visait le même objectif. Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il choisi que toutes les catégories d'immigration atteignent 1,25 % de la population canadienne en 2024, alors que le Québec ne cible que 0,57 % ? Nos capacités d'accueil sont-elles à ce point différentes ?

Nous sommes d'avis qu'il n'existe pas de méthode scientifique pour calculer cette soi-disant capacité, car comme l'indique le professeur émérite Mario Polèse, « il s'agit en plus d'un concept hautement politique, avec un fort fond émotif, plus souvent évoqué par ceux qui veulent limiter l'immigration. Donc, c'est à utiliser avec prudence¹⁸ ».

En principe, l'attractivité d'une région n'est pas fondamentalement différente pour l'immigration internationale que pour les migrations internes, et comprend notamment les opportunités d'emploi ainsi que la disponibilité des services de santé, de places dans les garderies, d'institutions d'enseignement et de logement. Mais surtout, la capacité d'accueil n'est pas une donnée statique, car l'immigration joue dans les deux sens. Elle peut mettre des pressions sur certains services, mais aussi les alléger. Par exemple, l'arrivée de spécialistes en enseignement, en soins infirmiers, en éducation en service de

¹⁷ Il n'existe pas de correspondance entre l'échelle de littératie (1-5) et l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes (1-12). Cependant, le fait de pouvoir comprendre des textes simples et courts et d'être limité à un vocabulaire courant se rapportant surtout à des faits correspond à peu de choses près à la définition d'un niveau de littératie 2 et d'une compétence linguistique de niveau 4 ou 5. Sources : Centre des niveaux de compétences linguistiques canadien - <https://content.clb-osa.ca/pdfs/fr-CA/NCLC-4.pdf> ; Institut de coopération pour l'éducation des adultes - <https://icea.qc.ca/fr/mots-clés/clés-de-la-littératie>.

¹⁸ Polèse, Mario, *Capacité d'accueil : un concept à employer avec prudence*, 23 mai 2023. <https://www.setablirenregion.com/fr/blogue/presentation/capacite-d-accueil-un-concept-a-employer-avec-prudence>.

garde et du domaine de la construction aura pour effet d'accroître l'attractivité de la région, qu'on peut aussi appeler sa capacité d'accueil¹⁹.

Nous sommes d'avis que plutôt que de nous questionner sur « la capacité d'accueil du Québec », nous devrions plutôt nous interroger sur les mesures à prendre pour offrir une structure suffisante pour accueillir toutes les personnes immigrantes, qu'elles relèvent de l'immigration permanente ou temporaire, économique ou humanitaire. Rappelons que le Québec a accueilli plus de 400 000²⁰ immigrants permanents et temporaires en 2022 !

Enfin, pour répondre aux détracteurs d'un accroissement de l'immigration, sous prétexte qu'il alourdit les finances publiques en raison des services que le gouvernement doit offrir aux nouveaux arrivants, il importe de noter qu'aucune détérioration des soldes budgétaires n'a été observée dans les pays de l'OCDE suivant l'arrivée importante de personnes immigrantes. Au contraire, l'immigration réduit les dépenses liées au vieillissement de la population en augmentant le nombre de « contributeurs » aux revenus de l'État, malgré une hausse des dépenses consacrées aux programmes actifs du marché du travail. Dans l'ensemble, chaque tranche d'immigration représentant 0,1 % de la population d'un État entraîne une hausse du PIB de 0,25 % la première année, et de 0,31 % l'année suivante²¹.

3. Les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Dans le cadre de la consultation publique, le MIFI soumet 12 orientations devant le guider au cours des trois prochaines années. La dernière porte sur les seuils d'immigration permanente et se décline en deux scénarios distincts qui auront une incidence sur certaines autres orientations.

C'est dans cette logique que nous abordons d'abord la douzième orientation avant de nous prononcer, dans l'ordre, sur les 11 autres.

¹⁹ Idem

²⁰ En 2022, on évaluait à 349 235 le nombre de résidents non permanents, auquel s'ajoutent les 68 704 personnes admises de façon permanente. Comme une proportion importante des personnes admises se trouvaient déjà sur le territoire avec un statut temporaire (travailleurs et étudiants), nous estimons le nombre de nouveaux arrivants entre 400 000 et 419 000 pour l'année 2022.

²¹ D'albis, Hyppolite, Boubtane, Ekrame et Dramane Coulibaly, *Immigration and public finances in OECD countries*, (2019), vol. 99, Journal of Economic Dynamics and Control, 116 p.

Orientation 12 : Niveaux d'immigration

Scénario 1 :

- I. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027
- II. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période

L'état du marché du travail justifie à lui seul le besoin accru de personnes immigrantes. À ce constat, ajoutons également :

- qu'en 2022, le solde migratoire international correspondait à 99,7 % de la croissance démographique du Québec, ce qui en fait le facteur déterminant de notre croissance démographique ;
- que le poids démographique du Québec au sein du Canada a chuté, passant de 27,4 % en 1975 à 22,2 % en 2023 ;
- que pour maintenir son poids démographique dans la fédération canadienne, le Québec devrait accueillir de façon permanente 107 000 personnes en 2024 et 110 000 l'année suivante²².

Dans son scénario prévisionnel de l'évolution du marché du travail²³, Emploi Québec a estimé que 24 % des 1,6 million d'emplois à pourvoir d'ici 10 ans le seront par les nouvelles personnes immigrantes qui s'établiront au Québec dans les années à venir. Ce sont donc près de 40 000 personnes immigrantes qui devront intégrer annuellement le marché du travail, ce qui nécessite l'arrivée d'environ 80 000 personnes²⁴. L'augmentation graduelle du seuil de 50 000 à 60 000 personnes d'ici 2027 est un pas dans la bonne direction, d'autant plus qu'il privilégie l'immigration économique – des personnes plus près du marché du travail –, mais demeure insuffisante à notre avis pour répondre aux besoins du marché du travail.

²² Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Plan ministériel 2023-2025*, 2023.

²³ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *L'état d'équilibre sur le marché du travail*, 2023.

²⁴ La distinction entre « dossier » et « personne admise » est fondamentale, car un dossier peut comprendre une seule personne – le requérant principal – ou plusieurs (conjoint(e) et enfants). Le nombre d'accompagnants est habituellement plus faible dans les dossiers du PEQ-Diplômés du Québec et plus élevé dans ceux des gens d'affaires ou de l'immigration humanitaire. Par souci de simplification, nous adhérons à la règle empirique qui estime que chaque requérant principal est accompagné d'une personne qui ne se destine pas au marché de l'emploi à court terme. Pour le détail de ce calcul, voir l'annexe du *Livre blanc sur l'immigration du CPQ*, op. cit.

Nous tenons pour acquis que les chiffres présentés dans le tableau des admissions projetées²⁵ représentent le nombre de nouvelles demandes, et que le nombre de personnes en attente de traitement dans toutes les catégories sera à zéro au 1^{er} janvier 2024. Le document de consultation contient quelques informations sur le nombre de personnes en attente à la fin de 2022, mais nous savons qu'il serait assez élevé pour douter que l'inventaire puisse être réduit à néant au début de la prochaine année, notamment pour les catégories « gens d'affaires », « regroupement familial » et « réfugiés et personnes en situation semblable ». Le cas échéant, nous souhaitons que le nombre de personnes en attente ne soit pas comptabilisé dans les seuils afin que le tableau des admissions reflète réellement le nombre de **nouveaux** arrivants.

Tout comme il est proposé de le faire pour les étudiants étrangers diplômés au Québec, le CPQ invite le gouvernement à ne pas tenir compte des admissions qui découleront du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), volet « travailleurs étrangers temporaires ». Ces personnes étant déjà présentes sur le territoire québécois, pour la plupart en emploi et en bonne voie d'intégration à notre société, l'impact serait minime sur la société²⁶, mais considérable pour les employeurs et leur personnel immigrant.

Enfin, afin de bien cerner l'impact de l'immigration sur l'emploi, le CPQ porte à l'attention des élus que le MIFI devrait se doter d'une structure d'évaluation de ses cibles et de ses programmes, à l'instar de ce que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a mis sur pied avec les différents partenaires du marché du travail pour évaluer ses mesures d'emploi. Selon nous, cette mesure permettrait au MIFI d'obtenir une rétroaction rapide sur l'impact de ses politiques et une meilleure connexion avec les acteurs du marché du travail, une lacune qui lui est souvent reprochée.

Le CPQ privilégie le scénario 1 au scénario 2, soit d'augmenter graduellement les cibles pour atteindre 60 000 admissions d'ici 2027 et d'admettre en continu les personnes étudiantes étrangères qui déposent une demande de résidence permanente pour le volet « Diplômés du Québec » ;

Le CPQ souhaite que le gouvernement traite le volet « travailleurs étrangers temporaires » du PEQ à l'extérieur du calcul du seuil d'immigration, comme il le fait pour le volet « Diplômés du Québec » ;

Nous demandons que les dossiers en attente de traitement au 1^{er} janvier 2024 ne soient pas comptabilisés dans le calcul des admissions pour 2024 dans toutes les catégories d'immigration ;

²⁵ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, Cahier de consultation en vue de la consultation publique 2023*, p. 53.

²⁶ Une mesure identique est en vigueur en Australie depuis le 1^{er} juillet 2023.

Enfin, nous invitons le MIFI à mettre sur pied un comité de suivi comprenant les acteurs du marché du travail afin de rapprocher les programmes et les cibles des besoins du marché de l'emploi.

Orientation 1 : Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- | | |
|-----|--|
| I. | Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique |
| II. | Augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission |

Les employeurs sont d'avis que la connaissance de la langue officielle et commune du Québec favorise la pleine participation des personnes immigrantes à la vie collective, dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec, et optimise leur taux de rétention. C'est pourquoi nous souscrivons au principe selon lequel, de manière générale, les personnes ayant des compétences en français devraient être privilégiées.

Cela dit, bien qu'elle soit importante, la connaissance du français ne devrait pas être un critère absolu au détriment des compétences. Il est difficile, voire impossible, dans certaines industries de recruter des talents francophones, notamment en raison de leur nombre insuffisant ou de leur manque de formation appropriée. Il est essentiel de trouver un équilibre afin de répondre au besoin du marché du travail et de rester performants, et de ne pas négliger les talents exceptionnels qui n'ont pas le niveau requis de français et dont les employeurs ont besoin pour demeurer concurrentiels à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, nous ne pouvons souscrire à la volonté gouvernementale, telle qu'exprimée dans le cahier de consultation, de tendre vers une sélection **composée entièrement** de personnes immigrantes adultes connaissant le français dans les programmes d'immigration économique. Nous sommes plutôt d'avis qu'il faut augmenter la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, et mettre en place les outils nécessaires pour accroître la francisation des nouveaux arrivants qui n'auraient pas une connaissance suffisante de la langue pour qu'ils puissent l'utiliser en milieu de travail.

Le CPQ est d'accord avec une augmentation de la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission, mais souhaite que les employeurs disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour embaucher des nouveaux arrivants en fonction de leurs talents et de leurs compétences.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- | |
|---|
| I. Soutenir l'apprentissage du français des personnes immigrantes résidant au Québec |
| II. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec |
| III. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires |
| IV. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec les employeurs |

Nous sommes en accord avec l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes pour les raisons mentionnées précédemment. Que ce soit avant ou après leur arrivée au Québec, l'apprentissage du français pour les requérants et leur famille doit être le plus accessible possible afin de favoriser une meilleure intégration.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur la mise en œuvre récente de Francisation Québec, qui devra pallier le manque de coordination et de concertation entre les différents organismes qui offrent de services de francisation adaptés aux parcours des personnes immigrantes et aux besoins des entreprises. Cependant, il serait illusoire de croire que nous pourrions franciser l'ensemble des nouveaux arrivants – rappelons qu'ils étaient plus de 400 000 en 2022 – avec la pénurie de main-d'œuvre qui touche l'enseignement. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la priorité devrait être accordée aux personnes qui cherchent à obtenir leur résidence permanente. Nous croyons aussi que l'obligation qui revient au conjoint d'avoir une connaissance minimale de français devrait être reconsidérée pour les personnes qui n'ont pas accès aux cours de français et celles qui ne peuvent pas entrer au pays avant d'avoir obtenu leur résidence permanente. Selon nous, accroître la connaissance du français chez les travailleurs étrangers temporaires revêt également un caractère utopique, car une proportion considérable d'entre eux occupe des postes de façon réellement temporaire et ne souhaite pas s'établir au Québec en permanence. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas, dans la mesure du possible, leur offrir l'occasion de profiter de cours de français afin de faciliter leur intégration durant leur séjour.

Comme organisation représentative des employeurs du Québec, nous accordons une importance au fait que la francisation puisse se faire en milieu de travail, autant que possible. En plus d'éviter d'obliger les employés à suivre des formations en soirée ou au détriment de leurs jours de congé, cette formule a l'avantage d'offrir aux personnes immigrantes un niveau de langage et des expressions adaptées à leur vie quotidienne. De nombreux employeurs ont intégré l'apprentissage ou l'amélioration du français dans leurs activités courantes, et ceux-ci devraient être encouragés à poursuivre sur cette voie au moyen de certains bénéfices permettant d'alléger les contraintes et les exigences associées au recrutement des travailleurs immigrants.

Toutefois, il faut être conscients que la francisation au travail n'est pas à la portée de toutes les entreprises, plusieurs ne pouvant se permettre de libérer du personnel durant les heures de travail, soit en raison de leur taille limitée²⁷ ou par manque de personnel. C'est pourquoi le CPQ réitère l'importance pour le gouvernement de déployer tous les outils possibles afin d'accompagner et d'aider financièrement les entreprises qui offrent des cours de français en milieu de travail, sans que la francisation devienne une mesure obligatoire. Nous croyons que les entreprises de 50 employés et plus²⁸ qui ont obtenu un certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française (OQLF) devraient bénéficier de mesures privilégiées liées à l'aspect linguistique de l'immigration, par exemple la suspension de l'obligation du requérant de posséder un niveau élevé de connaissance du français lors de son embauche.

Le CPQ appuie le principe de l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes ainsi que les efforts que déploiera Francisation Québec pour rehausser le niveau de connaissance du français des nouveaux arrivants en accordant la priorité aux résidents permanents.

Le CPQ souhaite que davantage de soutien soit accordé aux employeurs qui offrent des cours de français en entreprise, et que celles qui disposent d'un certificat de francisation de l'OQLF bénéficient de mesures privilégiées liées à l'aspect linguistique de l'immigration.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec
Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72 % sur l'ensemble de la période

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, entré en vigueur en 1991, le Québec détient le pouvoir d'établir ses seuils d'admission dans les catégories de l'immigration économique, des « autres immigrants » et de la sous-catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger. Le Québec ne peut établir ses propres critères de sélection dans les autres catégories et sous-catégories d'immigration, soit pour les réfugiés reconnus sur place et les personnes admises dans le cadre du regroupement familial.

²⁷ 85,6 % des entreprises québécoises comptent moins de 20 employés. Source : Institut de la statistique du Québec, *Bulletin Science, technologie et innovation*, 2020.

²⁸ 25 employés et plus à partir du 1^{er} juin 2025. L'article 140 de la Charte de la langue française prévoit qu'après examen de l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise, l'OQLF lui délivre un certificat de francisation s'il estime que l'utilisation du français est généralisée à tous les niveaux.

En excluant l'impact des admissions du PEQ, volet « Diplômés du Québec », 77 % des personnes admises en 2027 auront été sélectionnées par le Québec sur la base des cibles régulières d'admissions prévues dans le premier scénario de seuil proposé, contre 72 % pour le deuxième scénario de seuil proposé.

Par souci de cohérence avec l'appui que nous accordons à l'augmentation des seuils d'immigration d'ici 2027 (scénario 1), nous appuyons la proposition d'augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec, puisque nous sommes d'avis que cette mesure favorisera une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Scénario 1 :	Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration
Scénario 2 :	Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

Du point de vue des employeurs, l'immigration économique est celle qui rapproche le plus les personnes immigrantes des besoins du marché du travail. Même en privilégiant le scénario 1, nous sommes satisfaits de constater que le Québec continuera à s'acquitter de ses obligations en matière d'immigration humanitaire, car l'augmentation de la part d'immigrants économiques ne se fera pas, en nombre, au détriment des autres catégories d'immigration.

Nous en profitons pour rappeler notre proposition d'exclure du calcul du seuil d'immigration le volet « travailleurs étrangers temporaires » du PEQ. En plus des avantages énumérés précédemment, cette mesure favoriserait l'immigration économique et aurait pour effet d'accroître la part de celle-ci dans l'ensemble de l'immigration²⁹.

Bien que nous concevions que de prévoir les volumes exacts d'immigrants économiques dans chacun des quatre volets du programme de sélection des travailleurs qualifiés peut s'avérer un exercice périlleux, nous tenons à souligner que les employeurs fondent beaucoup d'espoir sur le volet des talents d'exception (volet 4 du PSTQ). Les critères de sélection de ce volet nous apparaissent nébuleux et nous souhaitons que les entreprises puissent elles-mêmes déterminer quels talents d'exception seront les plus susceptibles de contribuer à leurs activités. Dans de très nombreux domaines demandant une

²⁹ Afin de rendre le PEQ-volet travailleurs plus adapté à la réalité du marché de l'emploi, le CPQ a déjà recommandé au gouvernement de réduire de deux à un an l'admissibilité au programme et de l'ouvrir aux emplois de la catégorie FEER 4.

compétence fine, les expertises peuvent être très variées. Ce faisant, il faut des connaissances particulières pour identifier les talents d'exception, et elles se retrouvent souvent uniquement à l'intérieur des entreprises elles-mêmes. À notre avis, celles-ci sont donc les mieux placées pour déterminer l'exceptionnalité des talents recrutés. Les employeurs espèrent en outre que ce volet ne sera pas limité en nombre.

Par ailleurs, il a été porté à notre attention qu'une personne immigrante détenant des actions d'une entreprise ne se qualifie dans aucune catégorie d'immigration, et n'est donc aucunement considérée. Nous invitons le gouvernement à examiner une voie par laquelle, par exemple, un travailleur francophone ayant dirigé au Québec la filiale d'un groupe étranger, dont il se serait vu attribuer un bloc d'actions, pourrait accéder à la résidence permanente.

Nous nous inquiétons du fait que la catégorie « gens d'affaires » est très faiblement représentée dans le tableau des admissions projetées. Étant donné le long moratoire qui a entaché la réputation de ce programme et le fait que les sommes investies par les immigrants investisseurs financent des programmes essentiels de modernisation des entreprises, il nous apparaît primordial d'augmenter son attractivité et de favoriser les ressortissants étrangers francophones à considérer le Québec parmi la panoplie de juridictions désireuses de les accueillir.

Considérant le nombre de dossiers en attente³⁰, il nous semble peu probable que de nouveaux candidats puissent être acceptés dans ce volet à brève échéance. Or, le Québec a cruellement besoin de nouveaux investisseurs et de repreneurs d'entreprises afin de faire face aux nombreuses intentions de transfert, d'autant que nous devons éviter les fermetures et les ventes à des intérêts étrangers qui ont des effets importants sur la vitalité économique du Québec et de ses régions.

Conséquemment, le CPQ appuie l'intention du gouvernement d'augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration, et l'invite à hausser considérablement le nombre d'admissions de personnes immigrantes dans toutes les catégories, particulièrement celle des gens d'affaires.

³⁰ Selon Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, l'inventaire de dossiers du Programme des immigrants investisseurs se chiffrait à 2360 en mai 2023. Chaque dossier comptant en moyenne 3,5 personnes, ce sont plus de 8000 personnes qui devraient pouvoir obtenir leur Certificat de sélection du Québec dans cette catégorie avant que le gouvernement puisse traiter un seul nouveau dossier.

Orientation 5 : Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec

Le vieillissement démographique est un phénomène inéluctable et irréversible qui concerne l'ensemble des pays développés. À court et à long termes, l'impact de l'immigration internationale sur le vieillissement de la population est très faible étant donné son poids relativement modeste dans la démographie et que la vaste majorité des immigrants économiques, des réfugiés et des demandeurs d'asile arrivent au pays en âge d'activité (même si plusieurs ont des enfants en bas âge).

De l'avis des experts en démographie, les augmentations des niveaux d'immigration ne compenseront pas entièrement les effets à long terme du vieillissement de la population, mais elles sont importantes pour atténuer les effets du vieillissement sur le marché du travail au fil du temps³¹. Somme toute, augmenter l'immigration des jeunes parmi les personnes admises aurait un effet assez négligeable sur la réduction du vieillissement de la population du Québec.

Il convient de souligner que les personnes immigrantes âgées de plus de 35 ans peuvent également contribuer à la prospérité du Québec. Certains postes spécialisés demandant une longue expérience sur le marché du travail, il ne faudrait surtout pas fermer la porte aux personnes immigrantes recrutées par les employeurs en fonction de leur compétence et de leur expérience sur le marché de l'emploi. Cette disposition nous semble en outre contradictoire avec les efforts que déploie le gouvernement du Québec pour encourager les employeurs à embaucher et à maintenir en emploi les travailleurs de 60 ans et plus.

Le CPQ reconnaît l'importance d'encourager l'immigration permanente des personnes jeunes, mais recommande la prise en considération de l'ensemble de personnes qui pourraient répondre aux besoins du Québec, quel que soit leur âge.

³¹ Statistique Canada, *De la recherche aux connaissances : L'immigration comme source de main-d'œuvre*, 22 juin 2022 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2022003-fra.htm>).

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois

La question des délais de traitement de tous les dossiers en immigration demeure le talon d'Achille de nos programmes d'immigration. Que ce soit pour l'immigration permanente ou temporaire, les délais que doivent subir les personnes requérantes – de même que les employeurs qui les embauchent – sont dissuasifs et à l'origine de nombreux abandons. Ces longs délais ont mis à mal la réputation du Québec auprès des personnes immigrantes potentielles³².

L'amélioration des processus de traitements des demandes est impérative afin d'accélérer l'arrivée des personnes immigrantes au Québec. Puisque le marché du travail évolue rapidement, ce qui modifie les besoins de compétences, il est urgent d'être plus agiles et réactifs pour soutenir adéquatement les entreprises et les personnes immigrantes. Le Québec étant en concurrence avec les autres provinces canadiennes et d'autres pays pour l'attraction des meilleurs talents, le délai d'acceptation d'une démarche d'immigration – qui représente souvent un projet de vie pour la personne immigrante – est déterminant. Nous souhaitons évidemment une bonne collaboration avec le gouvernement fédéral pour atteindre cet objectif, car trop souvent, les deux gouvernements se renvoient la balle lorsque de longs et rigoureux processus administratifs sont dénoncés.

Récemment, les gouvernements, autant à Québec qu'à Ottawa, ont déployé des efforts louables pour raccourcir les délais. Cependant, ceux-ci demeurent élevés, comme en fait foi le tableau suivant :

Délai de traitement des dossiers d'immigration (en date du 2 août 2023)	
Catégorie de l'expérience canadienne (hors Québec)	5 mois
Travailleurs qualifiés (hors Québec)	5 mois
Entrée express (hors Québec)	9 mois
Travailleurs qualifiés (Québec)	17 mois
Gens d'affaires (Québec)	62 mois
Personnes protégées et réfugiées au sens de la Convention	23 mois
Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, <i>Vérifier les délais de traitement</i> (https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html).	

³² Évitez le Québec, La Presse, 30 mai 2023 ; Au Canada, pays de l'« immigration heureuse », le Québec fait exception, Le Monde, 30 juin 2023.

Traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois est un objectif trop modeste à notre avis. Le CPQ propose un délai maximal de 6 mois (pour traiter la demande et rendre la décision) suivant la réception d'une demande de sélection permanente complète, puisque 95 % des demandes finalisées dans le cadre du PEQ et 99 % de celles finalisées dans le cadre du PRTQ (bientôt le PSTQ) l'ont été dans un délai de 6 mois ou moins. Nous appuierons bien sûr le gouvernement dans ses démarches en vue d'abaisser les délais du côté du gouvernement canadien.

Nous profitons de l'occasion pour soulever l'insatisfaction des employeurs à l'égard des longs délais d'octroi d'un permis de travail aux demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. En date de février 2023, plus de 25 000 demandeurs d'asile arrivés au Québec étaient en attente d'un document qui leur permettra d'avoir un permis de travail. Pour nombre d'entre eux, la date du rendez-vous pour obtenir ce document est fixée en 2025. Même si elles ne font pas partie de la catégorie de l'immigration économique, bon nombre de ces personnes pourraient joindre rapidement le marché du travail et pourvoir plusieurs postes actuellement vacants.

Le CPQ propose d'optimiser le traitement de la demande de sélection permanente dans le PEQ et le PSTQ dans un délai de 6 mois.

Le CPQ invite le gouvernement du Québec à faire pression sur le fédéral afin d'accélérer le processus de livraison du permis de travail aux demandeurs d'asile.

Orientation 7 : Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions

Le CPQ appuie cette orientation qui rejoint ses préoccupations et celles des employeurs qu'il représente. Nous souhaitons toutefois que la portée de cette volonté ne se limite pas qu'aux six secteurs prioritaires³³ identifiés par le gouvernement du Québec – et pour lesquels le gouvernement est lui-même le principal ou l'un des principaux employeurs – mais qu'elle s'applique à tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail.

Emploi Québec met à jour annuellement un diagnostic pour 500 métiers et professions afin de déterminer ceux qui sont en déficit de main-d'œuvre disponible et qui nécessitent des efforts afin d'accroître l'offre à court terme, notamment par le biais de l'immigration.

³³ Les six domaines prioritaires du gouvernement identifiés dans l'opération main-d'œuvre sont la santé, l'éducation, les services de garde, les technologies de l'information, le génie et la construction.

Le MIFI utilise déjà cette liste pour établir le pointage des domaines de formation utilisés dans la sélection des immigrants permanents³⁴. Le fait que 234 professions seront en déficit (ou léger déficit) au cours des trois prochaines années témoigne de l'ampleur de la crise de la main-d'œuvre. À notre avis, cette liste devrait avoir une nette préséance sur les secteurs dits prioritaires, d'autant plus qu'elle est régionalisée.

Le CPQ appuie cette proposition tout en incitant le MIFI à soutenir tous les secteurs ayant des besoins sur le marché du travail dans toutes les régions.

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences

La question de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes est un enjeu fondamental dans leur intégration en emploi. La question n'est pas simple, car ces équivalences sont parfois difficiles à établir et des éléments comme la santé et la sécurité au travail et la protection du public entrent en ligne de compte.

Le CPQ salue les mesures structurantes du *Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences* lancé en février 2023, qui ont pour but d'améliorer et d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois dans un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Les employeurs soulignent que des progrès concrets seront encore nécessaires pour que les compétences et l'expérience des personnes immigrantes soient reconnues, notamment en ce qui concerne les 166 professions réglementées du volet 3 du PSTQ, pour lesquelles une autorisation d'exercice peut être requise.

Comme partenaire actif du marché du travail, le CPQ s'est engagé de pair avec les autres membres de la CPMT à travailler sur l'établissement d'un cadre national de compétences, une action phare du plan de travail faisant suite au rapport quinquennal de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Ces travaux seront arrimés avec ceux des autres partenaires afin de doter le Québec d'un système de reconnaissance des compétences et des qualifications alliant cohérence, clarté et souplesse.

³⁴ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, secteur Emploi Québec, *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes, diagnostics pour 500 professions*, 2023.

Le CPQ appuie la proposition de bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux

Le choix que font les personnes immigrantes de s'établir dans la métropole économique n'est pas unique au Québec. Que ce soit en raison des opportunités économiques, d'un meilleur accès aux services ou de la présence de réseaux sociaux et d'autres communautés ethniques, l'attrait d'un grand centre urbain est indéniable.

Bien que les nouveaux arrivants se concentrent encore majoritairement dans la région de Montréal, une tendance à la régionalisation se dessine peu à peu. Ainsi, entre 2011 et 2021, la proportion de la population immigrante du Québec habitant hors de la région métropolitaine de recensement de Montréal est passée de 12,8 % à 16,4 %³⁵. Ce pourcentage serait certainement plus élevé si nous pouvions isoler l'immigration économique de l'ensemble des immigrants. La création du PEQ et la priorité à l'offre d'emploi dans le programme des travailleurs qualifiés sont certainement des facteurs expliquant cette tendance, un signe indéniable que l'État, par ses politiques, peut influencer positivement (ou non) la régionalisation.

Le défi consiste donc à favoriser cette progression des nouveaux arrivants vers les régions par des mesures concrètes, sans priver la région métropolitaine des talents dont elle a besoin.

Attirer de nouveaux arrivants est particulièrement difficile pour les petites localités, et la réussite passe par une concertation de l'ensemble des acteurs. À cet égard, les plans d'accueil et d'intégration des municipalités sont les outils par excellence pour y parvenir. Il importe aussi de considérer la diversité des parcours, des statuts, des cultures et des milieux de vie pour éviter les approches mur à mur³⁶. Cela s'applique tant pour l'attraction des nouveaux arrivants en région que pour leur rétention.

Outre le fait de favoriser cette concertation des acteurs régionaux, le gouvernement pourrait aller plus loin en adoptant d'autres mesures incitatives. Puisque le parcours du

³⁵ Institut de la statistique du Québec (2023). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2023*, p. 72.

³⁶ Rapport du 2^e forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec.

PEQ semble être celui qui assure une meilleure rétention, le gouvernement pourrait examiner la possibilité de faciliter l'immigration temporaire hors de la grande région de Montréal, dans la foulée de l'investissement annoncé en mai 2022 pour couvrir ou réduire les frais de scolarité des étudiants étrangers qui fréquenteront un établissement postsecondaire en français en région à compter de l'automne 2023. Soustraire de l'obligation de produire des études d'impact sur le marché du travail (EIMT) dans le cas de l'embauche de travailleurs temporaires francophones en région³⁷ et donner une préséance au regroupement familial des personnes installées en région sont d'autres exemples qui pourraient s'avérer des incitatifs pour hausser l'immigration régionale.

Le CPQ appuie l'orientation d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, notamment en priorisant les demandes des personnes étudiantes étrangères et les travailleurs étrangers temporaires installés en région.

Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

- | |
|---|
| I. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes |
| II. Assurer un leadership gouvernemental, afin de documenter notre capacité d'accueil |

Il va sans dire que le CPQ soutient l'orientation I, qui milite en faveur de l'accroissement des services et de leur accès pour les personnes immigrantes. Il est essentiel de fournir un suivi continu, non seulement à l'étape de l'accueil initial, mais aussi tout au long du processus d'immigration.

À cet égard, il faut garder à l'esprit que les employeurs ont pour la plupart besoin de services externes d'accompagnement afin de faciliter l'intégration de leurs employés issus de l'immigration. Une meilleure coordination des services entre les organismes subventionnés par le MIFI et ceux qui relèvent du MESS est nettement souhaitable, de même que le développement de l'offre de services aux employeurs après l'embauche, qui est souvent déficiente.

³⁷ En juin 2023, le gouvernement du Canada a adopté une mesure, d'une durée de deux ans, qui permet à un employeur de faire une offre d'emploi à une personne ayant une maîtrise modérée de la langue française pour toute la Classification nationale des professions sans avoir à présenter une étude d'impact sur le marché du travail dans le cadre du programme Mobilité francophone. Ce programme n'est pas disponible pour employeurs québécois.

Pour les raisons exprimées précédemment (section 2.4), nous jugeons inutile toute tentative de documenter la notion de capacité d'accueil, et nous misons plutôt sur la volonté collective de nous doter des structures d'accueil appropriées pour accueillir toutes les personnes immigrantes.

Le CPQ appuie la proposition d'établir une coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes, mais considère que la capacité d'accueil est impossible à établir de manière utile.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que les demandeurs d'asile

Bien que l'intérêt des membres du CPQ soit davantage axé sur l'immigration économique, les employeurs appuient l'engagement du Québec à l'égard de l'immigration humanitaire. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ayant indiqué que les déplacements forcés de populations risquent de s'accroître dans un avenir rapproché, le Québec pourrait devoir déployer des programmes spéciaux visant à répondre à des crises humanitaires.

Dans ce contexte, le CPQ invite le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de la plupart des programmes de réfugiés et de demandeurs d'asile, une structure d'accueil favorable, mais aussi à favoriser l'accès de ces personnes au marché de l'emploi. En plus des mesures de francisation, il faut prévoir que la venue en grand nombre de personnes réfugiées et de demandeurs d'asile exercera une pression sur les services gouvernementaux et communautaires d'aide à l'emploi.

Dans la perspective de l'annonce par le gouvernement fédéral d'une régularisation massive du statut des sans-papiers sur son territoire – dont le nombre est inconnu –, une concertation des partenaires du marché du travail sera nécessaire pour accueillir ces éventuels nouveaux citoyens dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre.

Le CPQ appuie la volonté gouvernementale de poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et de demandeurs d'asile, et soutient l'importance de reconnaître que toutes les catégories d'immigration peuvent répondre aux besoins du marché du travail.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca